

JOURNAL DE FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 1 MAI 1797.

De Francfort, le 30 Avril.

Les pièces suivantes, que nous nous empresseons de publier, feront connoître au public les sentimens qui animent les commandans des armées respectives. Elles offriront en même tems une nouvelle preuve de la sollicitude confiante de la cour impériale et de ses généraux pour le soulagement et le bien-être des sujets de l'Empire :

Lettre de M. le Feld-Maréchal-Lieutenant Baron de Werneck, commandant le corps d'armée Impériale du Bas Rhin, au général en chef François Houle etc.

Il m'est parvenu plusieurs réclamations relativement aux contributions individuelles prélevées sur la rive droite du Rhin par les troupes de l'armée françoise, absolument contraires aux principes que vous avez publiés pour les pays conquis sur la rive gauche de ce fleuve.

J'ai pensé que l'armistice contracté entre les deux armées d'après la convention de Francfort, étant balé sur des négociations de paix, devoit commun au territoire allemand, et j'ai chargé M. le général Baron de Mylius de vous faire, en mon nom, les représentations analogues à la chose.

Veuillez bien, Monsieur le général en chef, croire à tout ce qu'il vous dira de ma part, et permettez que les cantonnemens de vos armées jouissent des effets de l'humanité que vous avez professée dans ceux d'Outre-Rhin. Ce procédé ne pourra qu'augmenter la très haute considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc.

Au quartier-général d'Offenbach, le 28 Avril 1797.

Le général en chef de l'armée françoise de Sambre & Meuse, à M. le baron de Werneck, lieutenant-général commandant du corps d'armée de S. M. l'Empereur.

M. le général baron de Mylius a eu la bonté

de me remettre, Monsieur le général, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et auxquelles je m'empresse de répondre.

Vous pouvez croire, Monsieur, que je traiterai le pays, ainsi que j'ai traité celui de la rive gauche du Rhin, et même plus favorablement; prenant en considération son peu de population et la stérilité d'une grande partie de son sol. Je crois bien qu'il a pu vous parvenir quelques plaintes sur les réquisitions partielles; le désordre accompagne ordinairement la guerre; et vous-même, Monsieur, savez qu'il est impossible qu'il ne se glisse quelques fripons au milieu de tant de milliers de braves et honnetes gens. J'aurai cependant l'honneur de vous assurer que les vexations commises sont en infiniment petit nombre, et que je viens de prendre des mesures pour que désormais elles n'ayent plus lieu, et enfin que les coupables connus vont être dégradés à la tête de l'armée.

J'ai l'honneur d'être etc.

Au quartier-général à Friedberg, le 10 Floréal, 5me. année républicaine.

De Vienne, le 24 Avril.

Hier dans l'après midi, M. le comte de Saurau, président de la régence, annonça publiquement que les préliminaires de la paix avoient été signés. Cette nouvelle causa la plus grande joie aux habitans de cette ville, et chacun bénit le monarque bienfaisant qui après avoir soutenu avec fermeté et confiance une guerre juste, avoit cru devoir y mettre un terme par amour pour ses sujets et pour l'humanité. Le soir, S. M. s'étant rendue au théâtre national, des acclamations et les cris mille fois répétés de *vivat*, retentirent dans toute la salle.

Les préliminaires signés reposent, à ce qu'on assure, sur les bales suivantes: 1°. Reconnoissance de la République

françoise & de celle de Hollande. 2°. Intégrité de l'Empire. 3°. Cession des Pays-Bas. 4°. Restitution de l'Italie à l'Empereur, & augmentation de son territoire par les pays que le Pape a cédés à la France. 5°. Les états de l'Empire feront leur paix séparément avec la France, d'après les formes avouées par la constitution.

L'on dit que le général Buonaparte commence déjà à faire retirer ses troupes de la Styrie.

De Milan, le 22 Avril.

Le 18, il arriva ici un courrier de Paris, expédié par notre représentant Serbelloni, avec la nouvelle que le directoire a pris, le 15 de ce mois, une résolution touchant l'indépendance de la Lombardie, et qu'il a en conséquence envoyé les instructions nécessaires au général Buonaparte. L'on attend avec impatience le résultat.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 22 Avril.

Le gouvernement vient de faire publier plusieurs lettres et pièces officielles qui lui ont été envoyées par le général en chef Buonaparte. (Comme les deux premières roulent uniquement sur des faits militaires, nous les remettons à demain pour donner les plus essentielles).

Réponse de l'Archiduc Charles à la lettre du général Buonaparte.

De mon quartier-général le 2 Avril 1797.

Monsieur le général! Assurément, tout en faisant la guerre et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir, je désire, ainsi que vous, la paix, pour le bonheur des peuples et de l'humanité.

Comme, néanmoins, dans le poste qui m'est confié, il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérantes, et que je ne suis muni, de la part de S. M. l'Empereur, d'aucun plein-pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, Monsieur le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation, et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance, et qui n'est pas foncièrement de mon ressort.

Quelles que soient, au reste, les chances futures de la guerre, ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, Monsieur le général, de mon estime et d'une considération distinguée.

Signé, Charles, F. M.

Pour copie conforme,
Le général en chef,

Signé, Buonaparte.

Lettre du général en chef Buonaparte au Directoire exécutif. — Du quartier-général de Judenburg, le 19 Germinal (8 Avril).

Citoyens directeurs, j'ai eu l'honneur de

vous envoyer la lettre que j'avois écrite au prince Charles, et sa réponse.

Vous trouverez ci-joint la note qui m'a été remise par M. M. les généraux Bellegarde et Merveldt; la réponse que leur ai faite, et enfin les conditions de la suspension d'armes que nous avons conclue. Vous y remarquerez, par la ligne de démarcation, que nous nous trouvons avoir occupé Grätz, Bruck et Rotenmann que nous n'occupons pas encore. D'ailleurs, mon intention étoit de faire reposer deux ou trois jours l'armée. Cette suspension dérange donc fort peu les opérations militaires.

Signé, Buonaparte.

Judenbourg le 7 Avril 1797.

Sa Majesté l'Empereur et Roi, n'ayant rien plus à cœur que de concourir au repos de l'Europe, et de terminer une guerre qui désole les deux nations.

En conséquence de l'ouverture que vous avez faite à S. A. R., par votre lettre de Clagenfurth, S. M. l'Empereur nous a envoyés vers vous pour s'entendre sur cet objet d'une si grande importance.

Après la conversation que nous venons d'avoir avec vous, et persuadée de la bonne volonté comme de l'intention des deux puissances, de finir le plus promptement possible cette guerre désastreuse, S. A. R. désire une suspension d'armes de 10 jours, afin de pouvoir avec plus de célérité parvenir à ce but désiré, et afin que toutes les longueurs et les obstacles que la continuation des hostilités porteroit aux négociations, soient levés, et que tout concoure à rétablir la paix entre les deux grandes nations.

Signé: le comte de Bellegarde, lieutenant-général; Merveldt, général-major.

Pour copie conforme,

Le général en chef, *Signé: Buonaparte.*

Au quartier-général de Judenburg, le 19 Germinal, an 5.

A M. M. les généraux Bellegarde & Merveldt.

Messieurs, Dans la position militaire des deux armées, une suspension d'armes est toute contraire à l'armée françoise; mais si elle doit être un acheminement à la paix tant désirée, et si utile aux deux peuples, je consens sans peine à vos désirs.

La République françoise a manifesté souvent à S. M. son désir de mettre fin à cette lutte cruelle: elle persiste dans les mêmes sentimens, et je ne doute pas, après la conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, que sous peu de jours la paix ne soit enfin rétablie entre la république françoise et Sa Majesté.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime et de considération distinguée, avec lesquels je suis, messieurs.

Signé Buonaparte.

Pour copie conforme,
Le général en chef de l'armée d'Italie.

Signé, Buonaparte.

Conditions de la suspension d'armes.

Le général Buonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie,

Et S. A. R. l'Archiduc Charles, commandant en chef l'armée impériale,

Voulant faciliter les négociations de paix qui vont s'ouvrir, conviennent;

Art. 1er. Il y aura une suspension d'armes entre les armées française & impériale, à dater de ce soir 7 Avril, jusqu'au 13 Avril au soir.

II. L'armée française gardera la ligne suivante; les avant-postes de la droite de cette armée, resteront dans la position où ils se trouvent aujourd'hui, entre Fiume & Trieste; la ligne se prolongera en occupant Treffen, Littai, Windischleifritz, Marburg, Chienhausen, la rive droite de la Mehr, Gratz, Bruch, Leoben, Trafsayak, Mantern, le chemin de Mantern jusqu'à Rottenmann; Rottenmann, Irding, la Vallée de Lems jusqu'à Raltadt, Saint-Michel, Spital, la Vallée de la Drave, Lientz.

III. La suspension d'armes aura lieu également pour le Tyrol; les généraux commandant les troupes françaises & impériales dans cette partie, régleront ensemble les postes qu'ils doivent occuper.

Les hostilités ne recommenceront, dans le Tyrol, que vingt quatre heures après que les généraux en chef en seront convenus, & dans tous les cas, vingt quatre heures après que les généraux commandant les troupes françaises & impériales dans le Tyrol s'en seront réciproquement prévenus.

Fait à Jubenbourg le 7 Avril 1797.

Signé: Merveldt, général-major; le comte de Bellegarde, lieutenant-général au service de l'Empereur; Buonaparte, général en chef de l'armée de la république française.

Pour copie conforme,

Signé. Buonaparte.

Je parie double contre le simple, que les premières ouvertures de la paix sont faites dans ce moment, disoit hier une tête à perruque, devant cinq à six jeunes écervelés qui revenoient de Longchamp..... Tant mieux! dit l'un; j'ai en Angleterre, & j'a braverai le courroux du duc de Bedford..... Tant pis! dit l'autre; je n'aurai pas le tems d'aller à Bologne, acheter au rossoi..... Ca m'est égal! dit un troisième, pourvu que Garat chante encore le duo d'Armide, l'année prochaine.... Ainsi donc, messieurs, vous ne voyez dans la paix et dans la guerre, que les rapports frivoles de vos goûts, et l'assurance de prolonger vos plaisirs. Que le sang coule par torrens, que les générations s'engouffrent dans cet océan de mort, que l'univers s'écroule, peu vous importe, pourvu que vous viviez, que vous vous amusiez, que vos chevaux, vos chanteurs et votre cuisinier se portent bien. (Quotidienne).

Suite de Londres, du 14 Avril.

Motion pour la paix (Suite de la séance du 10.)

M. Fox continue: On objecte que les français veulent faire la paix avec toutes les autres puissances, à l'exception de l'Angleterre. Il n'est, à mon avis, nullement étonnant qu'ils aient cherché à traiter avec quelques-unes des puissances confédérées contre eux. Mais, dira-t-on, toutes les opérations de la France pendant l'été dernier, tendoient à amener l'Empereur à une paix séparée. Il me semble que ces opérations ont été les mêmes que celles de toutes les puissances belligérantes; les français les ont dirigées contre l'Empereur, non pas parcequ'ils ne vouloient pas faire la paix avec nous, mais parcequ'ils pouvoient lui nuire, et que nous n'avions rien à craindre d'eux à cet égard.

Je reviens à la question: Y a-t-il quelqu'un qui s'imagine que nous puissions faire la paix sans une déclaration préalable de la Chambre? Peut-il se trouver quelqu'un assez aveugle, ou assez imprudent, pour se reposer de ce loin sur l'honorable membre, sans une injonction de la Chambre? Pouvons-nous concevoir que ceux qui ont imaginé la possibilité de marcher sur Paris, qui ont regardé comme dangereuse la communication avec la France après la paix, agiront avec la sincérité nécessaire, sans une déclaration de la Chambre des Communes, de son désir pour la paix.....? Considérons l'état actuel des affaires. Nous avons fait des avances à l'Empereur pour le mettre à même de marcher sur Paris; et dans ce moment, nous sommes dans le cas de lui en faire, pour qu'il empêche les français de venir à Londres. Quel terrible changement dans notre position! Si quelque jour on remonte à l'origine de cette guerre, je démontrerai à la Chambre qu'il n'y avoit pas pour nous de nécessité à y entrer.... J'espère, et j'ai même la confiance que l'on négociera conjointement pour les deux puissances, parcequ'elles y trouveront toutes deux leur avantage; mais si j'étois obligé de choisir entre ces deux maux, ou de voir l'Empereur faire une paix séparée, ou de continuer la guerre de concert avec lui, je n'hésite point à dire: que je préférerais le premier.

Suite d'Ispruck, du 22 Avril.

Voici la teneur de l'armistice (dont nous avons parlé hier).

Nous soussignés, savoir: Bataud, général de la division de l'Adige, d'une part; & comte de Nieperg, capitaine de l'état-major, commandant l'avant-garde du corps d'armée du général Laudon, d'autre part; avons arrêté pour le Tyrol & l'Italie, les conditions suivantes de l'armistice.

mistice qui a déjà été conclu, le 7 de ce mois, entre les grandes armées impériale & française.

1°. L'armistice commencera le 18 Avril, et durera jusqu'au 23.

2°. Les limites pour les troupes françaises seront: Bassano, Volargne, Pastungo, Lacize et la moitié du lac de Garda.

3°. Les limites des troupes impériales s'étendront par Quero, Feltre, Kofel, les vallées de Stagna, Thiene, Schio, Peri, Rivalta (Montebaldo sera neutre), Malfessine, Limon, Rocca d'Anfo, Lower, et le long du Tyrol jusqu'à Ponte di Legno. Toute la partie de pays entre les limites respectives sera neutre.

4°. Cet armistice sera prolongé, dans le cas où celui entre les deux grandes armées seroit renouvelé. Il devra être dénoncé 24 heures d'avance.

Fait à la citadelle de Verone le 18 Avril.

Laudon, Nieperg. — Bataud.

Au moment où cet armistice a été conclu, la position des français en Italie étoit des plus critiques; la communication entre Milan, Mantoue et l'armée de Buonaparte, étoit entièrement interceptée; et M. le général de Laudon alloit se porter sur la dernière de ces villes, avec l'espoir très fondé de l'enlever par un coup de main. L'insurrection des habitans du territoire Vénitien n'eût sans doute pas peu contribué à favoriser ses opérations. Suivant des avis ultérieurs, les français renfermés dans les châteaux de Verone, tirent sur la ville; mais comme ils manquent de vivres, ils ne pourront tenir longtems. Les insurgés ont déjà fait un grand nombre de prisonniers; ils ont aussi délivré 200 soldats autrichiens, auxquels ils ont offert de faire cause commune avec eux; mais ces derniers ont dû s'y refuser, vu la suspension d'armes qui venoit d'être arrêtée. Les paysans Vénitiens tiennent aussi bloqué le château de Castelnovo, où se trouvent près de 3000 français. Il paroît qu'à l'exception du petit nombre d'individus qui ont fait la révolution à Bergame et à Brescia, toute la masse du peuple Vénitien est l'ennemie jurée des français. L'on dit que le feu de l'insurrection commençoit aussi à se manifester dans la Lombardie.

D'Augsbourg, le 25 Avril.

Ce matin, il est passé par cette ville environ 2000 hommes de troupes Palatines, tant infanterie que cavalerie, venant du Rhin, et qui retournent en Bavière.

De Bâle, le 25 Avril.

L'on fait circuler la pièce suivante:

Bulle n de Strasbourg. — Dimanche 4 Floréal (23 Avril).

L'adjutant-général Leclerc envoyé par le gé-

néral Buonaparte au général Moreau, est arrivé hier soir au quartier-général de l'armée de Rhin et Moselle à Bilchofsheim, et il a apporté l'agréable nouvelle que les préliminaires de la paix ont été signés. Il est venu comme courrier par Salzbourg. Il arriva aussi dans le même tems quelques officiers autrichiens de l'Etat-major, qui étoient chargés de la part du général la Tour, de négocier avec le général Moreau pour la suspension d'armes (qui a été déjà publiée hier dans la nuit) et d'arrêter une ligne de démarcation pour les armées.

De Strasbourg, le 23 Avril.

Aujourd'hui à midi, la nouvelle de la signature des préliminaires de la paix a été proclamée ici, au son des trompettes, par deux administrateurs de notre municipalité, accompagnés du secrétaire et de l'inspecteur de police. Ils ont fait publiquement lecture de l'extrait d'une lettre du général Regnier, chef de l'Etat-major, au général van Damme, commandant de l'avant-garde. L'armistice qui a été conclu à l'armée d'Italie, s'étend aux armées du Rhin; les avant-postes resteront instantanément dans la position qu'ils occupent.

L'ordre a été déjà donné, la nuit dernière, à l'armée du Rhin de s'abstenir de toute hostilité; la ligne de démarcation entre les deux armées sera fixée sans délai.

Ce matin à 9 heures, un adjudant-général de l'armée d'Italie, qui vient de Vienne, est passé par notre ville; il porte à Paris les conditions de paix, pour les soumettre à la ratification du Directoire. (*Gazette de Strasbourg.*)

Des Bords du Mein, le 30 Avril.

L'on reçoit de toutes parts la confirmation de l'heureuse nouvelle de la signature des préliminaires de la paix. Le vice-chancelier de l'Empire l'a mandée à S. A. l'Electeur de Mayence, et ce prince vient d'en informer la régence Electorale.

Le 22, l'on a procédé, à Bruchsal, à la nomination d'un Prince-évêque de Spire, M. le comte Wilderich de Walderdorff a été élu d'une voix unanime.

Le prince régnant de Saarbruck vient de mourir, à la fleur de l'âge, des suites d'une chute de cheval.

Le prince de Gavres est décédé à Vienne, le 11 de ce mois, à l'âge de 66 ans. L'on apprend aussi la mort du général comte Canto d'Irles, qui commandoit à Mantoue, et qui depuis la reddition de cette place se trouvoit à Warasdin en Croatie.

Fautes à corriger dans notre avant-dernier Numéro.

Article de Londres. Ligne 3, du 4ème paragraphe, 30 millions, lisez: 130 millions. — Article de Paris. Ligne 13. Hauzeur & Vanderheyden, lisez: le citoyen Vanderheyden de Hauzeur, & le citoyen Hyacinthe Fabri, fils.